

BALADES CULTURELLES

DANS LA MÉMOIRE

15^e saison - N° 110 - Dimanche 10 octobre 2021



SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CIMETIERE DE GENÇAY

LES ANCIENS CIMETIERES

Ils se trouvaient toujours près de l'église du village. Dès qu'une paroisse existe à part entière (ce fut le cas tardivement pour Gençay - 1623) elle réserve un espace tout près de l'église pour les sépultures. En effet, depuis au moins l'époque mérovingienne, les chrétiens croyaient qu'il fallait se faire enterrer le plus près possible du sanctuaire, et notamment de l'endroit le plus sacré : le chœur, qui possédait alors des reliques fortement vénérées. Les découvertes d'ossements ou même de sarcophages sont donc extrêmement courantes chaque fois qu'on remanie nos actuelles places d'églises.

L'EGLISE NOTRE-DAME DE GENÇAY

Selon l'avis des spécialistes de notre histoire locale les plus autorisés (Daniel Bourdu, ethno-historien, et Dominique Philippot, spécialiste des chapelles et églises du sud de la Vienne), l'église de Gençay serait l'ancienne chapelle castrale, inscrite dans le périmètre de la place fortifiée, comprenant la citadelle et les habitations. A l'appui de cette hypothèse, certains éléments architecturaux, et notamment le portail en ogive, qui témoignent de l'architecture du temps de Saint-Louis; et Daniel Bourdu précise : « Il est vrai que la paroisse de Gençay émerge au 17^e siècle comme le prouvent les registres paroissiaux, dans la perspective d'une remise en ordre liée au pouvoir central et ses fidèles alliés les Brilhac ».

LE CIMETIERE LIEU OUVERT

Pour pénétrer dans le Saint Lieu, il fallait donc traverser le champ des morts ; et nous possédons quelques témoignages qui décrivent la fréquentation du cimetière.

On ne peut oublier tout d'abord les assemblées d'habitants (Conseil Municipal « élargi »), qui se tenaient toujours « devant la porte principale de l'église », et donc très souvent aux abords des tombes. Plus important pour la communauté, le cimetière bénéficiait du « droit d'asile » attribué aux édifices religieux. Un texte vieux de plus de cinq siècles évoque ce droit pour le cimetière de La Villedieu.

Bien souvent, les cimetières ont vu des événements moins tragiques. Ainsi, une ordonnance de l'évêque de Poitiers interdit au curé de Nieul l'Espoir d'enterrer dans le cimetière, car « Nous sommes informé qu'il y a un cimetière à Nieul l'Espoir qui est exposé à toutes sortes de profanations puisqu'il se tient même des foires et marchés... »

A Saint-Maurice en 1647, la grande fête de la jeunesse se déroulait sur le « plassistre » appelé le plan de cimetière dudit St-Maurice pour y danser au nombre de neuf notes et neuf chansons (...), auquel lieu ledit Roy des dits bacheliers (jeunes gens à marier) doit quatre pots de vin et un pain de douze deniers ».

Le cimetière d'alors, ouvert, trop vaste puisque comprenant des tombes plus que millénaires, devait servir de lieu de pacage pour le bétail des pauvres villageois.

Le cimetière devenait donc une annexe à ces pâturages collectifs. Ainsi, l'assemblée d'habitants de Marnay du « dimanche vingt-deuxième jour du mois de novembre mil sept cent cinquante » voulut

« empêcher que les animaux les plus immondes ne fouillent désormais la terre sainte qui sert de monumens aux corps des enfants de l'église, aux fidèles, comme on en eut mille et mille fois la douleur d'en être les témoins ». Signe des temps nouveaux, ce spectacle est mal toléré par les notables de la paroisse, et ce d'autant plus que « nos seigneurs les Evêques tant de ce diocèse que des autres » ont rédigé des ordonnances qui condamnent ces pratiques. Aussi décida-t-on ce dimanche de novembre 1750 « qu'il soit fait un fossé (...) le long du chemin et un de mesme pour servir de séparation d'avecq la partie restante dudit terrain ». En marquant plus nettement les frontières de l'espace réservé aux morts, les notables du 18^e préparaient le cimetière d'aujourd'hui : univers cimenté, gravillonné, et parfaitement ordonné. Cependant, le cimetière n'a pas changé du jour au lendemain. Pendant plus d'un siècle encore, on va récupérer soigneusement l'herbe des cimetières ; on va vendre également la récolte des noyers du cimetière.

Avec les dernières noix du cimetière, et les dernières récoltes de foin, s'éteignait pour nous une certaine idée de la mort : celle d'une mort familière et nourricière.

Nous avons vu (Balade n° 1 - 1^{ère} saison - 4/11/07) que jusqu'à la création de la paroisse de Gençay en 1623, les inhumations de la Communauté se faisaient normalement au(x) cimetière(s) de Saint-Maurice. L'ancienneté de ce cimetière de Saint-Maurice est en effet attestée par les sarcophages de pierre qui y ont été mis à jour ; ce, même si on a la preuve que des sépultures se faisaient aussi autour de l'église de Gençay.

Mais quand la paroisse Notre-Dame de Gençay eut été créée, en 1625, quelques inhumations commencèrent à se faire près de l'église de cette nouvelle paroisse. Le 25 février 1628, un paroissien de Notre-Dame de Gençay est « inhumé contre l'église » ; un autre, le 15 juillet 1629, « proche de l'église de céans » ; un autre, le 11 septembre 1631 « au devant la grande porte de l'église de céans » ; le 25 septembre 1631, « au devant la grande porte ». Malgré ces quelques sépultures faites près de l'église Notre-Dame, le cimetière commun aux deux paroisses de la localité était toujours celui de Saint-Maurice : le 26 décembre 1626, inhumation d'une personne de Gençay « au semetière de Saint-Maurice et de Gençay » ; le 25 février 1632, inhumation d'une personne de Gençay « au cimetières de céans à Saint-Maurice près l'église du dit lieu ».

Cependant, le nombre de sépultures faites devant l'église Notre-Dame s'étant multiplié, on commença en 1658 à donner le nom de « Cimetière de Gençay » à l'emplacement qu'elles occupent : le

11 décembre 1658, inhumation « dans le cimetière ND. de Gençay » ; le 7 février 1660, inhumation « dans le cimetière de Gençay ». Mais le 11 avril 1660, on reprenait l'ancienne formule : « devant l'église de Gençay ». C'est qu'en effet, le cimetière de Gençay ne devait être constitué officiellement que 23 ans plus tard, et en attendant, c'était toujours le cimetière de Saint-Maurice qui demeurait le cimetière commun aux deux paroisses.

Ce n'est que le 1^{er} janvier 1683 qu'un cimetière propre à la paroisse ND. de Gençay fut constitué et béni officiellement. L'emplacement et les limites de ce cimetière sont indiqués dans le procès-verbal de la cérémonie de sa bénédiction ; cette cérémonie est relatée dans le registre paroissial, et le curé René Jacquault décrit ainsi les lieux : « (...) cimetière qui est devant l'église dudit Gençay, touchant la place dud. cimetière en sortant de ladite église pour aller à la hasle dud. lieu, au jardin du sire Jean Debreuil, et continuant le circuit dud. cimetière le long du sentier ou ruete qui passe entre le jardin dud. De Breuil et ceux de François Chéreau pour descendre au grand moulin, faisant le tour pour revenir prendre le chemin qui vient de la grande rue vulgairement appelée la rue des Favres pour venir à lad. église (...) »

Soit les parcelles 250 et 251 du cadastre napoléonien.

Depuis la place de l'église, qui était sur un terrain tout à fait ouvert, sans autres constructions proches, on devait avoir une vaste perspective sur le coteau, traversé par un chemin qui sera la base de la route qu'on utilise actuellement. Nous n'avons pas beaucoup d'éléments concernant l'évolution de ce quartier de Gençay ; mais on peut dire avec certitude qu'il a été façonné dans la seconde moitié du XIX^e siècle par :

- L'établissement de la route
- L'élévation du niveau du terrain au bas de l'Impasse Ste. Geneviève (il faut en effet considérer que le niveau primitif est la cour du Logis de la Briauderie ; les archives mentionnent des travaux impressionnants et l'apport de très nombreuses charretées de terre ; des marches de pierre existaient au bas de l'Impasse, vraisemblablement enfouies sous le remblai).

- La construction de murs de soutènement le long de la route, établissant une architecture en « terrasses » (celui du bas a été édifié avec des pierres provenant du Château).

- La construction des maisons qui longent la route, jusqu'au « grippé » de l'église.

Un élément de l'ancien cimetière est resté jusqu'à une époque récente : la tombe Boncenne (1807), qui n'a été transférée au cimetière actuel qu'en...1973.

LA TOMBE BONCENNE :

Encore assez récemment (début des années 1970), existait, en haut du « grippé », juste en face de l'église, un terrain entre deux maisons (cadastré 269) où se trouvait une tombe de pierre ; on y avait connu, paraît-il, un lilas blanc, planté derrière la tombe ; le lieu servait aussi parfois de terrain de jeux aux enfants du quartier... Avait-on enterré là, selon les rumeurs, un personnage important ? Une dame protestante ayant souhaité être inhumée dans sa cour ? Ou plus probablement un ancien curé de Gençay ?...

La vérité est contenue dans les notes manuscrites de l'Abbé Clément Vallet, ancien curé de Gençay (cahier déposé début des années 1970 aux archives municipales de Gençay) : « Lors du transfert des sépultures au nouveau cimetière route d'Usson, vers 1810, une seule exception dut être faite pour la tombe qui existe encore (Février 1937) en face du clocher ; cette tombe renferme le corps d'un jeune fils de Mr Boncenne ; en voici du reste l'acte de décès :

Acte de décès N°17 : Boncenne Henri, commune de Gençais, an 1807 : L'an 1807 et le 16 septembre sont comparus le sieur Antoine Thiaudière, officier de santé domicilié de cette paroisse, ami du défunt, et Pierre Toussaint Machet Lamartinière Gorce, étudiant en droit, domicilié à Poitiers, parent du défunt, lesquels nous ont déclaré que Henry Auguste Boncenne, âgé de sept ans, est décédé ce jour sur les quatre heures du matin en la maison du sieur Thiaudière en cette commune, fils de Mr Pierre Boncenne, avocat et professeur suppléant à l'Ecole de Droit de Poitiers, et de Dame Modeste Fradin, son épouse domiciliée à Poitiers. Les déclarants ont signé etc »...

L'enfant était mort durant son séjour à Gençay dans la famille Thiaudière et fut enterré à Gençay, peut-être pour moins de complications. Le terrain fut acheté avec concession à perpétuité, et la famille obtint le maintien de cette concession. Le terrain fait 6,50m de long sur 2,60m de large, la pierre tombale épaisse de 0,17 cm fait 1,50m de long sur 0,70m de large, ornée d'une ligne en forme d'ellipse. Il n'y a rien de gravé dans cette figure. (Rayé au crayon : après 75 ans de non-occupation par la famille, la commune m'a-t-on dit a le droit de s'emparer du terrain.) Le 28 juillet 1925, un descendant de la famille, Ed. P. Dubeugnon, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers, écrivait à Mr l'Abbé Clément Vallet, curé Doyen de Gençay pour rappeler l'existence de cette sépulture et demander qu'on en prolonge l'entretien.

Ce n'est finalement que par une délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 1973, que la Commune de Gençay récupéra ce terrain qui fut, après transfert de la tombe et des restes, vendu au propriétaire voisin pour y construire...Un garage à voiture... Sic transit...

(*Quoi de neuf à Gençay ?*, bulletin d'infos du Centre Culturel, n°16, mars 1977)

NOTES COMPLEMENTAIRES

- Certains notables ont continué de se faire enterrer dans l'église ; c'est le cas de Pierre Couvertier, - « boullanger, gisant au lit malade dans sa maison au bourg dudit Gençay » - qui, dans son testament reçu le 22 septembre 1726 par le notaire M^e Pierre Petit, déclare : « (...) quand a mon corps je veult et entand qu'il soit inhumé et enterré dans l'église de ce dit lieu de Gençay et pour cet effait et pour faire faire un service de huitaine et un, au bout de l'an, et qu'il y ayent trois ou quatre prestre, sy faire ce peult, et qu'il soit dit des messes pour le surplus jusqu'à concurrence de la somme de deux cents livres pour le repos de mon âme (...) »

- La constitution d'un cimetière à Gençay semble avoir un temps causé des problèmes relationnels entre les curés des deux paroisses ; c'est ainsi qu'on

relève, dans un des registres paroissiaux de Saint-Maurice, des observations au sujet « du droist que M. le curé de Gençay prêtant avoir de chanter des liberas le jour de la feste de Tous les Saints dans le grand cimetière de Saint-Maurice, et mesme d'y enterrer ceux de sa paroisse qu'il jugera à propos, et d'ouvrir sans considération les sépultures de chacun de ceux de sa paroisse qui y sont enterrés (...) ».

- En d'autres temps, les deux curés semblent se partager sans trop de problèmes les tâches des cérémonies : « Le 24 avril 1662 est décédé au lieu de la Cure de Saint-Maurice, de la paroisse ND. de Gençay, messire Nicolas Resneau, prestre, curé dud. Saint-Maurice, natif de Champagné-St-Hilaire, âgé de 39 ans, et a son corps été levé par moy, curé dud. Gençay, en présence de messires Jean Bousseau, curé de Magné, René Dargeton curé de Saint-Maurice, et Pierre Barboteau, vicaire

du prieuré dud. St-Maurice; et ay ès susd.pré-
sence, conduit led. corps jusques sur le pont de
St-Maurice, le lieu de séparation des deux dites
paroisses de Gençay et de Saint-attesté et certi-
fié que j'avois ouï de confession et administré so-
lonnellement la très Sainte Eucharistie aud. sieur
Resneau et receu de luy les sentiments dignes
d'un veritable chrestien et digne prestre. Et puis,
continuant l'office, l'avons ensemble conduit dans
l'église dud. St-Maurice, où il a esté enterré le 25
avril, lendemain de son décès ».

– Le 20 août 1686, sépulture dans l'église de
St-Maurice, de Charlotte Gaultier, 45 ans : « Le
service ayant en présence du corps esté préala-
blement faist dans l'église de N-D. dud. Gençay,
parce qu'elle estoit décédée dans la paroisse dudit
lieu, et ce devant le puis de la hasle depuis six ans.
Et a esté le dit corps conduit jusque sur le pont où
est le cours de la rivière de Clouère, qui fait ledit
cours la séparation des deux paroisses des dits
Gençay et Saint-Maurice ».

LE NOUVEAU CIMETIERE DE GENÇAY

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 exi-
geait que les cimetières soient transférés hors des
bourgs et des villes; cette ordonnance fut renou-
velée par le décret du 23 prairial An XII (12 Juin
1804), mais ce n'est qu'en 1808 que la création
d'un cimetière à l'emplacement actuel fut envisa-
gée. Nous n'avons malheureusement pas de do-
cumentation sur ce transfert ; en tout cas, il s'est
opéré sous le ministère de l'abbé Gaujoux, qui
avait succédé en 1804 à l'abbé Nicolas Dupuy,
curé de Gençay pendant 49 ans, à partir de 1755.
Laissons (temporairement), le dernier mot à l'Ab-
bé Clément Vallet, qui note, en 1937 :

« Tel qu'il est, aussi vaste, aussi bien rangé, il me
semble que notre cimetière sera définitif et atten-
dra la résurrection générale sans avoir besoin de
nouvelles transformations toujours pénible quand
il faut toucher à nos chers défunts ».



Extrait de cadastre napoléonien

Dossier réalisé par J.J. et P. CHEVRIER à partir :
– des Archives Communales de Gençay,
– des Archives Paroissiales de Gençay et Saint-Mau-
rice,
– des travaux antérieurs de l'abbé Gauffreteau
(*Gençay, ses seigneurs, son histoire*), de l'abbé Vallet
(manuscrit de 1937) et de Daniel Bourdu.
– des dossiers antérieurs du Centre Culturel- La
Marchoise, (Balade n°1, saison 1/ Balade n° 4, sai-
son 3).
– de la mémoire collective du gencéen.



Mise en pages Fernando COLLA
Centre de ressources «e-vellour»
Centre Culturel - La Marchoise
Octobre 2021